

caf.fr en pratique

Faire sa déclaration de loyer en ligne



HOTLINE BAILLEUR

09 69 32 52 52 (coût d'un appel local) - Hotline ouverte du 18/07/2024 au 13/12/2024 du lundi au vendredi de 9h à 16h30 (heure métropole)

Vous êtes bailleur, chaque année la Caf vous demande de déclarer en ligne les loyers de mois de juillet de vos locataires. Pensez à réaliser cette démarche afin de garantir la reconduction de leurs droits à l'allocation logement.

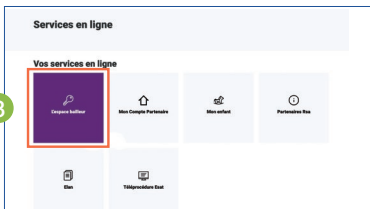
► Comment accéder à son espace bailleur ?

① Munissez-vous de votre **identifiant** qui vous a été fourni par la Caf par courrier ou par mail. Si vous ne l'avez pas reçu ou si vous avez perdu votre identifiant, ou pour tout problème de connexion, appelez la Caf au numéro suivant : **09 69 32 52 52** (coût d'un appel local) Hotline ouverte du 18/07/2024 au 13/12/2024.

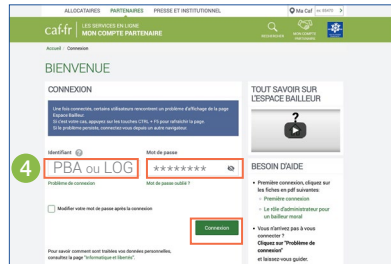
② Rendez-vous sur **Caf.fr** et sélectionnez l'onglet «**Professionnels**» puis la rubrique «**Offres et services**» et cliquez sur «**Services en ligne**»



③ Cliquez ensuite sur «**L'espace bailleur**»



④ Renseignez votre identifiant commençant par **PBA** ou **LOG** ainsi que votre mot de passe et cliquez sur «**Connexion**»



⑤ Cliquez ensuite sur «**Espace bailleur**»



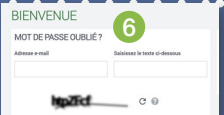
Bon à savoir

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur «**Mot de passe oublié**».

Renseignez alors une adresse e-mail connue de la Caf et saisissez le texte qui s'affiche (Captcha).

Si vous rencontrez tout de même des problèmes de connexion malgré votre demande de mot de passe, appelez la Caf au numéro suivant : 09 69 32 52 52 (coût d'un appel local) - Hotline ouverte du 18/07/2024 au 13/12/2024 du lundi au vendredi de 9h à 16h30 (heure métropole).

Pour toutes autres demandes, contactez la Caf à l'adresse suivante : offrebailleur@caf974.caf.fr





► Mon espace bailleur

Bon à savoir

Effectuer vos démarches sur votre espace bailleur permet aussi de déclarer :

- une fin de gestion (NOUVEAUTÉ : les données du nouveau gestionnaire sont OBLIGATOIRES),
- le départ d'un locataire, une colocation,
- signaler un début et une fin d'impayé,
- récupérer les bordereaux de paiements si tiers payant.

Les bailleurs concernés ont la possibilité de régler la/ leurs créance(s) par carte bancaire sur le site.

«A SAVOIR» vous informe sur l'actualité de nos services

«MES INFORMATIONS» restitue vos données personnelles

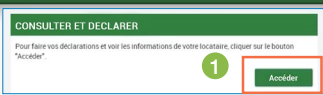
MES BORDEREAUX DE PAIEMENT permet de visualiser vos paiements et de télécharger vos bordereaux si vous êtes destinataire de l'allocation logement

L'onglet «Modifier» vous ramène vers l'onglet «Mon profil» pour la mise à jour de vos données administratives et de votre adresse postale.

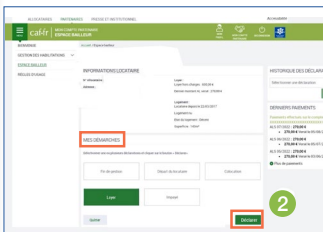
«CONSULTER ET DÉCLARER» permet d'accéder aux fiches de vos locataires et de sélectionner les démarches que vous souhaitez effectuer.

Les services permettant la demande de versement direct et la modification des coordonnées bancaires sont désormais saisissables pour les bailleurs physiques et moraux.

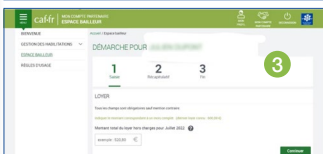
► Déclarer ses loyers



Dans la partie «Consultez et déclarez», cliquez sur «**Accéder**»¹ pour afficher la liste de vos locataires puis sélectionnez un locataire pour accéder à sa fiche.



Sur la fiche locataire, dans la rubrique «Mes démarches», sélectionnez «**Loyer**» et cliquez sur «**déclarer**» pour accéder au formulaire de déclaration de loyer.²



Sur le formulaire de déclaration³

► **ETAPE 1** : indiquez le loyer de votre locataire sans les charges (avec les charges pour les logements meublés), pour le mois de juillet, puis cliquez sur «**Continuer**»

► **ETAPE 2** : il est encore possible de modifier votre déclaration en cliquant sur l'outil «**crayon**». Cliquez ensuite sur «**valider**» pour transmettre automatiquement votre déclaration à la Caf. Votre déclaration a été transmise.

► **ETAPE 3** : un pdf de votre déclaration est disponible via le bouton «**télécharger**». Vous trouverez également ce document dans l'historique des déclarations sur la fiche locataire.

Si vous aviez sélectionné plusieurs locataires, le bouton «**continuer**» permet de passer au locataire suivant.